



AVIS DE CONCOURS

Appel public à candidatures relatif au concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition de la mairie existante et la construction de la nouvelle mairie

La SÉCAL, agissant au nom et pour le compte de la commune de POUEMBOUT, Maître d'Ouvrage, lance un appel public à candidatures de concepteurs formant une équipe de maîtrise d'œuvre, en vue d'un concours restreint qui donnera lieu à la passation d'un marché public pour les études et le suivi des travaux de la démolition de la mairie existante et la construction de la nouvelle mairie de POUEMBOUT.

Objet du concours

Le présent concours a pour objet la démolition de la mairie existante et la construction de la nouvelle mairie de POUEMBOUT.

Le programme d'opération comprend :

- La démolition de la mairie existante, d'une superficie totale d'environ 430 m²
- La construction de la nouvelle mairie, d'une superficie totale de 607 m²

Les aménagements extérieurs prévus au programme comprennent : les parkings, les clôtures et les espaces verts.

La nouvelle mairie sera équipée d'une installation photovoltaïque en toiture.

L'équipe lauréate, attributaire du marché, sera chargée des missions normalisées suivantes :

Tranche ferme :

- Avant-Projet Sommaire (APS) comprenant une phase préalable éventuelle de mise au point pour une adéquation complète du projet au programme
- Avant-Projet Détaillé (APD)

Tranche conditionnelle :

- Permis de construire (PC)
- Études de projet (PRO)
- Études d'exécution et quantitatif détaillé (EXE)
- Établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (ACT 1)
- Analyse des candidatures et des offres (ACT 2)
- Mise au point des marchés de travaux (ACT 3)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Visa des études d'exécution et/ou de synthèse lorsqu'elles sont réalisées par les opérateurs travaux (VISA)
- Études de synthèse en phase travaux confiées au maître d'œuvre (SYN)
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR)

Les missions optionnelles suivantes, à inclure lors de la passation du marché au choix du maître d'ouvrage :

- Exploitation et maintenance (EXPL)
- Traitement de la signalétique (SIGN)
- Coordination du système de sécurité incendie (CSSI)
- Pilotage « Chantier vert »

Procédure de passation

Le marché sera passé après appel d'offres avec concours en application des articles 29 à 32 de la Délibération n° 424 du 20 mars 2019 modifiée.

Conditions de participation au concours

Le présent appel à candidatures s'adresse à des équipes de maîtrise d'œuvre composées à minima :

- d'un architecte ou un agréé en architecture, inscrit à l'ordre des architectes de Nouvelle-Calédonie
- d'un ou plusieurs bureau(x) d'études ayant des compétences en bâtiment tous corps d'état (Terrassement, VRD, structure, électricité, thermique, ventilation, climatisation et fluides, installation photovoltaïque, aménagements paysagers, construction durable...)
- d'un ou plusieurs bureau(x) d'études ayant des compétences en sécurité des personnes pour les établissements recevant du public

Le mandataire du groupement sera l'architecte.

Il est prévu de sélectionner au maximum trois (3) équipes de maîtrise d'œuvre pour participer au concours.

Prime

Parmi les candidats retenus et invités à participer au concours, chacune des équipes ayant remis un projet est susceptible de se voir attribuer une indemnité dont le montant maximum est fixé à 2 300 000 (Deux millions trois cent mille) FCFP HT (Taxes en sus au taux en vigueur).

Le montant réel pourra être modulé en fonction de l'appréciation du jury.

Mise à disposition des documents de la consultation

Les documents de la consultation sont le présent avis d'appel public à candidatures et ses éventuels modificatifs et le règlement d'appel public à candidatures y compris ses annexes, et ses éventuels modificatifs.

Le règlement d'appel public à candidatures définit notamment la liste des pièces à remettre dans le dossier de candidature, les modèles à utiliser obligatoirement, les modalités de réception des plis, et les critères de sélection des participants au concours.

Ces documents peuvent être consultés et retirés gratuitement sur la plateforme des marchés publics de la province Nord (www.marchespublics.province-nord.nc).

Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation.

Adresse de réception des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures seront reçus, aux formats papier et .pdf conformément aux conditions indiquées au Règlement de l'appel public à candidatures :

- Soit par envoi recommandé avec avis de réception postal à : SÉCAL - BP 1 - 98825 Pouembout
- Soit déposées contre récépissé à : SÉCAL - 311 rue des Cassis à Koné.

Date et heure limites de réception des candidatures : Le mardi 29 avril 2025 à 12h00

Renseignements complémentaires

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le dossier de consultation devront impérativement être transmises sous forme écrite.

Elles doivent être adressées par voie électronique par les candidats inscrits sur la plateforme de dématérialisation de la province Nord <https://marchespublics.province-nord.nc> par l'intermédiaire de l'onglet « Espace de discussion » lorsque la consultation concernée est sélectionnée.

Elles doivent parvenir au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres fixée par l'avis d'appel public à candidatures et ses éventuels modificatifs.

Sauf si les questions concernent des éléments confidentiels propres à un candidat, les questions et réponses successives sont publiées en temps utile sous forme de fichiers additionnels au dossier de consultation, consultables sur la plateforme de publication, et annoncées par un avis modificatif.

Suite à donner

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel public à candidatures.

Date d'envoi du présent avis

Vendredi 4 avril 2025

